

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

Procès-verbal

Le 07 décembre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Tony DAVOINE, Solange DEGLI ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Camille PESTEL, Séverine PIOT

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc JANODY

1/ Approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 18 octobre 2022.

2/ Compte-rendu des décisions du maire

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption les biens situés :

- 218 chemin de la Piotière, parcelles ZE 318 et 319 d'une superficie de 760 m²
- 21 montée des Crozes, parcelles ZD 552, 553 et 557 d'une superficie de 611 m²
- 126 rue de Faramans, parcelles B 546, 86, 79 et 78 d'une superficie de 3 740 m²
- 27 chemin du Broussillet, parcelle C 390 d'une superficie de 407 m²
- 404 rue de Faramans, d'une superficie de 250 m² à détacher des parcelles B 1291, 1381, 1382 et 1383
- 264 rue de Faramans, parcelles B 1699, ZD 541 et 1/10^{ème} indivis parcelle ZD 481, pour une superficie de 696 m²
- 37 chemin des Fontaines, parcelle C 1704, 1705 d'une superficie de 257 m²

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

3/ Délibération encaissement fermages 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les parcelles ZB 9 et ZE 41 situées sur le territoire de la commune de Bourg Saint Christophe sont louées à titre précaire.

A ce titre pour l'année 2022, il est envisagé de demander une location annuelle de 155.27 euros à M. RAMEL Maxime pour la location de la parcelle ZB 9 et 80.15 euros à M. BERNIN Daniel pour la location de la parcelle ZE 41.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à effectuer les démarches.

4/ Demandes de subvention

Le conseil municipal ne donne pas suite aux demandes suivantes : Judo club de Meximieux, France Adot, UDAF, AFM TETETHON, La Banque Alimentaire, Les restos du Cœur.

En ce qui concerne la demande de l'ADMR, une subvention a été versée en 2022. La demande de subvention sera réétudiée lors du vote du budget 2023.

5/ Informations sur l'avancement du dossier ferme BRUN

Deux réunions ont déjà eu lieu avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage (cabinet BERTHET). Quatre esquisses ont été présentées aux élus. Les orientations de base pourraient être les suivantes :

Dans la longère : création de logements et locaux pour des prestataires de service comme une Maison d'Assistants Maternels (un plateau pourrait être prévu).

Dans la grange :

au rez-de-chaussée : locaux de stockage pour les services techniques de la commune et les associations.

au 1^{er} étage : réflexion pour la créations de gîtes, une salle de rencontres communale, ...

La cour : le souhait est de conserver une place végétalisée : une vraie cour avec des plantations ; le stationnement se faisant sur les parties nord et arrière à l'extérieur de l'enceinte du bâtiment. Il reste de la maîtrise foncière à finaliser.

Il existe un four à pain traditionnel dans la propriété : faut-il le conserver à l'endroit où il est ou le déplacer sur un autre lieu communal ?

6/ Compte-rendu des commissions

a) Commission Urbanisme

Patrice Frey fait état des dossiers déposés.

Demande de déclaration préalable :

- 174 rue du Devant : piscine de 40 m² + abri de 9.60 m²
- 70 impasse des Bretatières : abri de jardin de 8 m²
- 70 impasse des Bretatières : piscine de 32 m²
- 71 rue des Brosses : agrandissement garage existant de 34 m²
- 150 chemin des Fontaines : pose de 22 m² de panneaux photovoltaïques
- 776 grande rue : clôture hauteur 0.30 m agglo + treillis soudé gris de 1.50 m + portail
- 782 A grande rue : clôture + modification emplacement portail garage
- 18 rue des Brosses : mur de clôture 1.60 m + couvertines
- 485 rue de Béliigneux : agrandissement de 11 m² d'un auvent ouvert
- 39 le pré des terres roux : abri ouvert pour voitures de 28 m²
- 96 chemin des Bressandes : piscine de 25 m²

Demande de permis de construire :

- 217 impasse du Fromental : agrandissement maison 24 m² + auvent 25 m²
- 29 impasse du Fromental : piscine de 44.5 m² + abri de 25.5 m²

Demande de permis de construire modificatif :

- 18 rue des Brosses : modification façades + création d'un abri à voitures ouvert + local technique 60 m² + piscine de 35 m²

b) Commission Communication

Françoise DA SILVA indique au conseil municipal que le bulletin municipal est pratiquement finalisé et qu'il pourra être distribué très prochainement.

Par ailleurs, elle précise qu'elle a rencontré un conseiller numérique agent du Syndicat d'Electricité et de E-Communication de l'Ain (SIEA) afin qu'il puisse présenter le dispositif mis en place. L'Etat a créé le dispositif Conseiller numérique France Services en vue d'accélérer la transformation numérique de la société,

Le SIEA peut se voir confier cette mission sans que cela n'entraîne un transfert de compétence.

Ce dispositif a pour objet de soutenir les habitants d'un territoire dans leurs usages quotidiens du numérique (effectuer des démarches en ligne, échanger avec des proches, suivre la scolarité de leur enfant, acheter en ligne, consulter un médecin), de les sensibiliser aux enjeux du numérique (protéger ses données, vérifier les informations), et de les rendre autonomes pour l'accomplissement de leurs démarches administratives en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs qui auraient lieu tous les 15 jours à partir du 6 février. La commune doit s'engager à verser 400 euros au SIEA couvrant les 2 ans du contrat du conseiller numérique.

Il suffit de mettre à disposition du conseiller numérique une salle avec un accès internet une demi-journée tous les quinze jours. Un questionnaire sera distribué aux administrés afin de connaître leurs besoins spécifiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'intervention d'un conseiller numérique du SIEA sur la commune
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à cette délibération

Enfin, Françoise DA SILVA informe le conseil qu'il conviendra de signer un contrat afin d'assurer la maintenance du panneau d'affichage situé place de la mairie.

c) Commission affaires scolaires

Estelle JANIN présente le compte-rendu du conseil d'école du 07 décembre qui a été réunifié pour les 2 écoles (Bourg Saint Christophe et Pérouges).

157 élèves (bientôt 158) sont scolarisés à Bourg Saint Christophe et 127 (129 dès janvier) à Pérouges.

La carte scolaire étant modifiée, à ce jour aucune information n'est connue quant au collège de secteur dont dépend le RPI.

De même, le 06 décembre, le comité syndical du SIVOS s'est réuni. Lors de cette réunion, le procès-verbal de la réunion précédente a été approuvé, une délibération a été prise pour la signature d'un avenant prolongeant la durée de la convention pour la télétransmission des actes en préfecture.

d) Commission Affaires sociales

Estelle JANIN indique que le repas des séniors ainsi que l'animation ont été appréciés. Pour les personnes qui n'étaient pas présentes au repas, la distribution des colis aura lieu les 16 et 17 décembre en mairie.

Elle explique sa participation au groupe de travail relatif à la Convention Territoriale Globale (CTG) : il s'agit d'un partenariat entre la CAF, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et plusieurs communes membres de la CCPA, autour de 3 thèmes : la jeunesse, la petite enfance et la parentalité. Estelle JANIN précise qu'elle participe au groupe de travail « petite enfance » et que plusieurs réunions ont eu lieu afin de travailler sur cette problématique.

e) Commission Voirie - réseaux

Marc JANODY rappelle que 115 ampoules leds viennent d'être installées sur les lampadaires existants et qu'un abaissement est programmé selon les horaires suivants :

- Eclairage à 100% jusqu'à 21h00 soit une consommation de 38 W par mât
- Abaissement de 50% de 21h00 à 23h00 soit une consommation de 19 par mât
- Abaissement 25 à 30% supplémentaire de 23h00 à 5h00 soit une consommation de 8 à 10 W par mât

Le SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) a procédé à une visite avec analyses de la station d'épuration le 08 septembre. En conclusion, l'aération du bassin d'activation est correcte, le dégrilleur est à l'arrêt et est à réparer (la réparation a été effectuée depuis), les canaux de mesure sont propres, la concentration en boues est satisfaisante, le fonctionnement général est correct et la station entretenue.

Le rapport 2021 d'alimentation en eau potable établi par SOGEDO a été présenté au SIE Dombes Côtière regroupant 15 communes. Il est à noter une forte baisse des pertes d'eau de l'ordre de 70 000 m³ liée à une très forte amélioration du rendement et à une baisse des ventes d'eau. L'objectif fixé dans le contrat d'affermage est de 85% de rendement et SOGEDO est allée au-delà de cet objectif.

7/ Questions diverses

La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 07 janvier 2023 à 18h00.

Le prochain conseil municipal est prévu le 26 janvier 2023 à 20h30

Conseil municipal du 07 décembre 2022

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 ^{ère} adjointe	Patrice FREY, 2 ^{ème} adjoint
Estelle JANIN, 3 ^{ème} adjointe	Marc JANODY, 4 ^{ème} adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Camille PESTEL

Procès-verbal arrêté à la séance du 26 janvier 2023

Procès-verbal mis en ligne sur le site de la commune le 27 janvier 2023